An aerial photograph of a village in winter. The houses are yellow with snow-covered roofs. In the background, there is a large, flat, snow-covered field and a line of trees on a hill. The sky is a pale, overcast blue.

LE PETIT MANIGUET

JANVIER
2015

AGENCE RENAULT

GARAGE Claude KAUFFMANN

Vente pièces détachées
Mécanique – Carrosserie
(toutes marques)

Route de Custines
54670 MALLELOY
Tél. : 03.83.49.14.74



Parfum d'Arum
Cécile Kirsch
Fleuriste qualifiée
Place de Malleloy
Custines
www.parfundarum.com
06 45 43 02 45
15 rue du val des Fossés - 54670 Custines

Vendredi et samedi de 16 h à 20 h
Dimanches de fêtes et fériés de 9 h à 13 h
Tous les jours par téléphone.
Carte bancaire acceptée.



ANGELINA COIFFURE
2 bis rue de Nancy
Malleloy 03.83.49.37.18



PEINTURAMA 54

- ★ Peinture, papiers peints, revêtements de sols,
- ★ Façades R.P.E. (revêtement plastique épais)
- ★ Système anti-fissures avec entoilage
- ★ Isolation Façades

Mobile : 06 11 27 87 86 • Fax : 03 83 23 58 45
62 b, r Gén Custine
54670 CUSTINES

03 83 49 92 52



C.J.P.

Electricité Générale
Travaux d'intérieur

Neuf
Rénovation

cjp.cjp@orange.fr

Pascal Jacottin

16 rue de la Rochatte
54670 MALLELOY

Tél. 03 83 49 19 78
Port. 06 19 98 22 13
Fax 09 64 22 70 34

LE MOT DE MADAME LE MAIRE

Au nom du Conseil Municipal et en mon nom, je vous présente pour cette année 2015 tous nos vœux les plus sincères de bonheur, santé et prospérité pour vous et vos proches.

Cette année, notre commune va subir une baisse des dotations de l'Etat et malgré cette restriction il n'y aura pas d'augmentation des impôts.

Pour pallier à cette baisse, le Bassin de Pompey va mettre en place une plus grande mutualisation des services pour permettre de réduire certaines dépenses (tels que le balayage des rues, l'éclairage public...).

Maintenant faisons un petit rappel de 2014. Notre commune a connu quelques transformations :

Tout d'abord **les travaux de la rue de Custines** : ils ne sont pas tout à fait terminés, les places de stationnement sont pavées et au printemps des plantations agrémenteront la rue. Un revêtement coloré sera appliqué sur la piste cyclable.

A l'école, dès la rentrée de septembre nous avons commencé **les nouvelles activités périscolaires**. Ce 1^{er} trimestre a remporté un beau succès grâce à nos 4 animatrices, qui chaque jour apportent aux 30 % de petits maniguets fréquentant ces activités un pur moment de bonheur.

Enfin, sur la Place, des **décorations de Noël** ont été louées et installées. J'espère que vous les avez appréciées.

Le plan local d'urbanisme en remplacement du plan d'occupation des sols est en élaboration, il sera finalisé en juin 2016.

Soyez assurés que même si l'avenir ne semble pas faste pour la commune, nous allons établir un budget rigoureux de manière à garder des finances saines.

Encore tous mes vœux pour 2015.

Jeannine DOUGOUD

SOMMAIRE

Délibérations du Conseil Municipal	p. 4
Voyage des seniors	p. 9
Vie associative	p. 10
Vie scolaire	p. 15
Généalogie	p. 20
Célébrations eucharistiques	p. 20
Etat civil	p. 20
Les infos à conserver	p. 21
Renseignements utiles	p. 24

Bulletin Officiel d'information

DIFFUSION GRATUITE

Directeur de la publication :

J. DOUGOUD

Dépôt légal n°1039

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2014

13 conseillers présents – 1 représenté - 1 absent

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Madame le Maire rappelle la délibération du 1^{er} septembre et informe le Conseil Municipal qu'une réunion a été organisée par le groupe de travail avec les responsables des associations de la Commune.

Elle donne ensuite lecture du courrier de l'association « la musique tout simplement ».

Il en ressort que les associations ne souhaitent pas qu'une nouvelle répartition de l'enveloppe de subventions soit votée pour ne pas mettre en difficulté certaines d'entre elles, en déstabilisant leur budget. En revanche, les dirigeants ont apprécié l'initiative prise par les élus de réunir autour d'une table les responsables associatifs. Ils ont pu découvrir les activités de chacun et comprendre leurs problématiques. Ils se sont surtout rendu compte qu'ils rencontraient tous des difficultés similaires et une solidarité s'est créée. Des manifestations seront dorénavant organisées par plusieurs associations pour aider à la réalisation de projets identifiés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, reconduit le montant des subventions 2013, à savoir :

- Entente Sportive Custines Malleloy : 1 200 €
- F.J.E.P. : 1 400 €
- Association « Loisirs pour l'Enfance » : 500 €
- Atelier de la Mauchère : 180 €
- Comité des fêtes : 250 €
- Danse ta Vie : 220 €
- Association des Anciens Combattants : 170 €
- Musique : 150 €
- P'tits mouss : 50 €

SUBVENTION POUR LES DEPLACEMENTS SCOLAIRES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande du directeur d'école d'une aide financière pour l'organisation des différents déplacements des élèves pendant la période scolaire.

Les activités sportives USEP, les sorties culturelles pour visites de musées locaux, les déplacements pour se rendre au cinéma, au théâtre ou à l'opéra, l'organisation des classes de découverte représentent un budget important pour la coopérative scolaire financée par les cotisations des élèves et des actions diverses menées par l'école telles que la kermesse, les ventes de plants, calendriers, objets variés à Noël.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer chaque année une subvention à la coopérative scolaire pour le financement des sorties scolaires
- **S'ENGAGE** à affecter pour **2015** la somme de **1 500 €** à ce titre.

PARTICIPATION AU RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal les courriers de la mairie de Custines et fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue en Mairie de MALLELOY avec la psychologue du RASED.

Depuis plusieurs années, la Mairie de Custines verse une subvention de **1 200 €** pour couvrir les frais du RASED, notamment les achats de tests psychologiques et du matériel pédagogique adapté (jeux spécifiques, logiciels, fichiers de remédiation). Le RASED intervient prioritairement sur 3 communes : Custines, Faulx et Malleloy. Un tableau de répartition en fonction des interventions entre les trois communes est fourni.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE de verser à la Mairie de Custines une subvention de **288 €** correspondant à 24 % des frais de fonctionnement du RASED.

RESTAURATION SCOLAIRE DU MERCREDI

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la suppression de la restauration scolaire du mercredi pour faible fréquentation (environ 6 enfants), les parents ont demandé le rétablissement de ce service même si le tarif doit être augmenté. Une étude a été faite dans ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** d'organiser la restauration scolaire le mercredi en période scolaire. Les enfants seront pris en charge de 11H30 à 14H maximum.
- **ARRETE** les tarifs comme suit :
 - 6.20 € par élève si le nombre d'enfants présents est inférieur à 6
 - 5.00 € par élève si le nombre d'enfants présents est égal ou supérieur à 6.

TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants à compter du **01/01/2015** :

OBJET	TARIFS AU 01/01/2015
Location de la salle polyvalente	
1 – Aux particuliers	
Le Week-end	
• Habitant la Commune	200.00 €
▪ Location de moins de 3 heures	76.00 €
▪ Extérieur à la Commune	500.00 €
La semaine	
▪ En journée	16.00 €/H
▪ La soirée (manifestation extérieure)	305.00 €
2 – Aux associations	
▪ Gratuité 2 fois dans l'année	
Location journalière ensuite	100.00 €
Location de vaisselle	0.65 €/couvert
Location table + 6 chaises	2.00 €
Nettoyage de la salle	62.00 €
Tarifs de vaisselle en cas de perte ou de casse	
Location de l'alambic communal	
▪ Habitants de MALLELOY	25.00 €
▪ Personnes extérieures	30.00 €
Concessions au cimetière communal	
• Trentenaire	200.00 €
▪ Cinquantenaire	350.00 €
Columbarium	
▪ 15 ans	250.00 €
▪ 30 ans	500.00 €
Droit de stationnement sur le domaine public	
▪ Sans électricité	0.80 €/ml
▪ Avec électricité	0.90 €/ml
Droit de place à la fête foraine	83.00 €/forain
Menus produits forestiers	12.00 € HT
Publicité dans journal communal pour 1/6 page et 3 parutions dans l'année	60.00 €
Repas des Anciens (pour non ayants droit)	32.00 €
Activités périscolaires	
Restauration scolaire	
- QF ≤ 800	4.00 €/repas
- QF ≥ 800	4.50 €/repas
Restauration du mercredi	
▪ Moins de 6 enfants présents	6.20 €/repas
▪ Au moins 6 enfants présents	5.00 €/repas
Garderie du soir (la 1 ^{ère} heure est due – ensuite fractionnement par ¼ d'heure)	
- QF ≤ 800	1.20 €/H
- QF ≥ 800	1.50 €/H
CLSH à la journée	
- QF ≤ 800	11.00 €/journée
- QF ≥ 800	13.00 €/journée
NAP (Nouvelles activités périscolaires)	
Par période de 6 semaines (de vacances à vacances)	
- 1 ^{er} enfant	25.00 €
- 2 ^{ème} enfant	20.00 €
- 3 ^{ème} enfant	15.00 €
- 4 ^{ème} enfant	10.00 €
Photocopie (noir et blanc)	0.20 €

DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal vote les transferts de crédits suivants sur le budget 2014 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Compte 202 : + 26 000.00 €

Compte 2031 : - 26 000.00 €

Compte 21578 : + 138.00 €

Compte 2184 : - 138.00 €

ACHAT DE MATERIEL EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal décide d'acheter un panneau d'interdiction de stationner à implanter à l'entrée du lotissement de garages (dépense estimée à 138.00 € TTC par la société AXIMUM de TOUL)

MODIFICATION DU POS EN PLU CONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2013, et après mise en concurrence, la société retenue pour assister la commune est Espace & Territoires de Neuves-Maisons pour un montant d'honoraires total s'élevant à 24 632.50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** le choix du bureau d'études **Espaces & Territoires** ainsi que le montant des honoraires arrêté à 24 632.50 € HT
- **CONSTITUE** de groupe de travail comme suit : Mesdames CHONE M.F. - CLAUDON F. - MAURICE F. - Messieurs FOLLEREAU V. - GEORGES E. - TREVIGLIO A.

NOUVELLE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

L'élection partielle intégrale du conseil municipal de Marbache du 19 octobre entraîne l'obligation d'arrêter une nouvelle gouvernance de la communauté de communes du Bassin de Pompey. Le nombre de sièges total est fixé à 40 et le nombre de sièges de MALLELOY passe à 1. C'est le conseiller communautaire le moins bien placé dans l'ordre du tableau qui perd son mandat au sein de l'EPCI. En conséquence Mme DOUGOUD, Maire devient l'unique représentante titulaire au sein de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey. Monsieur TREVIGLIO perd son mandat de titulaire et devient membre suppléant.

Le Conseil Municipal prend acte de cette nouvelle gouvernance de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT DU BASSIN DE POMPEY

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le rapport d'activités 2013 de la Société Publique Locale d'Aménagement et d'Équipement du Bassin de Pompey.

La Communauté de communes et ses treize communes membres ont décidé de constituer une Société Publique d'Aménagement et d'Équipement dont les statuts ont été adoptés et signés le 25 septembre 2012, en vue de disposer d'un outil et d'une ingénierie en urbanisme opérationnel pour ainsi développer de nouveaux quartiers, restructurer des îlots de centre-ville ou village, aménager de nouveaux espaces économiques et mener une politique en faveur de la reconversion des friches industrielles aujourd'hui principalement en milieu urbain.

Conformément aux articles L.2313-1-1 et L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les administrateurs de la SPL doivent rendre compte aux actionnaires de l'activité et des engagements financiers de la société.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le rapport d'activités 2013 de la Société Publique d'Aménagement et d'Équipement du Bassin de Pompey.

AIDES LIÉES A L'HABITAT DEMANDE DE DÉROGATION DE CLASSEMENT EN ZONE B2

Madame le Maire rappelle la délibération du 3 février dernier relative à l'opposition des Conseils Municipaux du Bassin de Pompey de rétrogradation des communes en zone B2 et au souhait de les maintenir en zone B1. Elle explique que l'arrêté du 1^{er} août 2014 pris en application de l'article R.304-1 du code de la construction et de l'habitat déclasse 8 communes du Bassin de Pompey de la zone B1 en zone B2 et reclassé Marbache, précédemment en zone C, en zone B2. Les Communes de Saizerais, Millery, Faulx et Montenois restent en zone C.

Elle explique que cette nouvelle classification va à l'encontre de la politique du 4^{ème} PLH intercommunal qui englobe des grands projets d'éco-quartiers sur les principales communes urbaines du territoire (Champigneulles, Frouard, Liverdun, Pompey), envisagés dans une logique de recyclage foncier et de densification, qui prévoient à échéance la création de plus de 1000 logements qui ne peuvent être portés que par le logement locatif social et l'accession.

La Loi de finances pour 2013 (article 80) a instauré un nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif intermédiaire dans les communes classées en zone A et B1. Ce texte a également ouvert la possibilité aux communes de zone B2 de solliciter un agrément dérogatoire leur permettant de bénéficier également de ce dispositif.

A ce jour, suite à l'évolution du zonage, les 8 communes déclassées, dont Malleloy fait partie, ont perdu l'éligibilité à ce dispositif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **CONSIDÉRANT** les projets locaux inscrits au 4^{ème} PLH

➤ **SOLLICITE** la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, en tant qu'EPCI doté d'un PLH de porter une demande d'agrément dérogatoire pour permettre aux 9 communes classées en zone B2 d'être éligibles à ce dispositif au-delà du 1^{er} janvier 2015.

DOTATION DE SOLIDARITE DU CONSEIL GENERAL

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune peut bénéficier de la dotation de solidarité d'un montant de **4 500 €** allouée par le Conseil Général au titre de l'année 2014. Elle propose de solliciter cette subvention pour différents travaux d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu les factures de

▪ **NOUANSPORT** pour la pose et la fourniture d'un combiné hand/basket pour un montant de 5 278.00 € HT

▪ **C. FORT ELEC** pour des travaux de mise en conformité électrique de l'espace multi accueil pour un montant de 1 130.00 € HT

▪ **RS INFO** pour la fourniture d'un ordinateur à la Mairie pour 723.52 € HT

Soit un **TOTAL** de 7 131.52 € HT, 8 557.82 € TTC.

➤ **Sollicite** le versement de la dotation de solidarité d'un montant de 4 500 € pour l'exercice 2014

➤ **Arrête** le plan de financement de l'opération comme suit :

Fonds de solidarité du Conseil Général : 4 500.00 €

Fonds propres de la Commune : 4 057.82 €

CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Par délibération, il avait été demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle de souscrire pour le compte de la commune un contrat d'assurances statutaires garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ; le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant,

Le Conseil, après en avoir délibéré et vu les dispositions légales, **DECIDE** d'accepter la proposition ci-après du Centre de Gestion :

Assureur : CNP Assurances

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015

Régime du contrat : Capitalisation

Préavis : Adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois.

Conditions : Assurance pour les agents affiliés à la CNRACL : Formules tous risques, franchise de 30 jours fixes en maladie ordinaire au taux de 6.75 %

Assurances pour les agents relevant de l'IRCANTEC : Formules tous risques, franchise de 10 jours fixes en maladie ordinaire au taux de 1.15 %

L'assemblée délibérante autorise le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

QUESTIONS DIVERSES

REPAS DES ANCIENS

Il est fixé au dimanche 18 janvier 2015.

COMMUNICATION

La commission projette la création d'un site INTERNET de la Commune en se servant du site des Maires de France qui offre la possibilité d'héberger 4 pages gratuitement.

Frédérique CLAUDON expose les démarches déjà entreprises et une discussion s'engage sur le devenir du journal municipal.

Il est décidé dans un premier temps de créer le site INTERNET gratuit et de conserver le journal municipal qui continuera à être distribué à chaque foyer de la Commune trois fois par an.

Une proposition sera également faite aux annonceurs quant à la possibilité de créer un lien vers leur activité.

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

Présents 11 – représentés 3 – absent 1

DEMANDE DU FONDS DE CONCOURS 2014 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY POUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Le Maire présente au Conseil Municipal le décompte des frais de fonctionnement de l'école qui s'élèvent à la somme de de **9 200.00 € HT** en **gaz** et **électricité** pour l'année 2014.

Il rappelle ensuite la possibilité de solliciter un fonds de concours de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey pour aider au financement de l'opération.
- **ARRÊTE** le montant de l'aide financière sollicitée à **3 651.00 €**.

FORÊT COMMUNALE – PROGRAMME DES COUPES 2015

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le programme des coupes 2015 établi par l'ONF concernant les parcelles 1, 2 et 3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- La vente de bois façonnés pour les grumes
- La cession de bois de chauffage pour les têtes d'arbres et les grumes non destinées à la vente.

M. FOLLEREAU précise que les arbres du programme 2014 ne seront abattus qu'en 2015. Ainsi le bûcheron n'aura à intervenir qu'une seule fois dans notre forêt communale.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RUE DE CUSTINES - CONVENTION POUR LE PASSAGE DES RÉSEAUX SECS EN TERRAIN PRIVÉ

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, pour mener à bien l'enfouissement des réseaux secs de la rue de Custines, il y a lieu d'enfouir une partie du réseau en chemin privé pour assurer la liaison avec la Croix des Chanvres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1 – De solliciter l'autorisation d'enfouir les réseaux secs sur la parcelle privée cadastrée section AB n° 415 appartenant à Madame et Monsieur GUERQUIN Jean et Madame et Monsieur GUERQUIN Gérard et d'officialiser cette autorisation par la signature d'une convention de servitude de passage sur la dite parcelle. Cette autorisation est consentie à titre gratuit.

2 - D'habiliter Mme le maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

3 - D'autoriser les entreprises à pénétrer sur la parcelle précitée pour la réalisation des travaux, l'exploitation courante, l'entretien, voire les réparations éventuelles.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RUE DE CUSTINES – ÉLARGISSEMENT DU TROTTOIR

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, par mesure de sécurité, il y a lieu de procéder à l'élargissement du trottoir dans la courbe en face du chemin rural n° 27 sur une quinzaine de mètres. Le propriétaire des 2 parcelles a donné son accord pour une cession gratuite à la commune. La division des parcelles a été réalisée par un géomètre expert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la cession gratuite des parcelles AB 512 de 09 ca et AB 514 de 05 ca pour l'élargissement du trottoir de la rue de Custines.
- Charge

- Madame le Maire de recevoir et authentifier l'acte administratif, en vue de sa publication au bureau des hypothèques.

- Le 1^{er} adjoint de signer l'acte de vente.

INSTALLATIONS CLASSÉES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la société CROWN BEVCAN France a présenté en Préfecture une demande en vue d'être autorisée à augmenter sa capacité de production par

conversion du procédé de fabrication de canettes de boisson en aluminium en remplacement de l'acier sur son site de Custines. Une enquête publique d'une durée de 33 jours aura lieu du 05 janvier au 06 février 2015 en mairie de Custines.

En application des dispositions de l'article R. 512-20 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur la demande présentée par la société CROWN BEVCAN France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte de cette demande
- N'a pas d'objection à formuler, mais souhaite cependant que soient réalisées des analyses régulières eau/air.

CONVENTION D'ADHÉSION PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de convention établie par le centre de gestion relative à la santé au travail.

Cette convention fixe les moyens mis en œuvre tant par le centre de gestion que par l'autorité territoriale en matière de prévention et de santé au travail, notamment

- L'amélioration des conditions et de l'organisation du travail dans les services ;
- L'hygiène générale et la sécurité des locaux de service et des restaurants administratifs ;
- L'adaptation et l'aménagement des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine ;
- La protection des agents contre l'ensemble des nuisances et des risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel ;
- L'accompagnement psychosocial des agents en difficulté physique et/ou psychique ;
- L'information sanitaire ;
- L'organisation des visites médicales du personnel communal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte les termes de la convention proposée
- Autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion prévention et santé au travail qui cessera de produire ses effets au 31 décembre 2017.

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie.

NOUVEAU

VOYAGE DES SENIORS

Pour l'année 2015, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) du Bassin de Pompey proposent aux retraités, trois voyages pour les périodes suivantes :

- Du 20 au 27 juin 2015 à Port Leucate (Aude) ;
- Du 28 juin au 5 juillet 2015 à Damvix île de Ré (Vendée) ;
- Du 29 août au 5 septembre 2015 à Evian les Bains (Haute-Savoie).

Pour les personnes non imposables, le coût du séjour s'élèvera à 305 € et pour les personnes imposables à 490 €. Les seniors non imposables seront prioritaires. Vous pouvez vous inscrire dès à présent en mairie.



REPAS DES AINES

Le traditionnel repas des Aînés de notre commune s'est déroulé le dimanche 18 janvier 2015. Dans son discours d'accueil, Madame le Maire a exprimé son plaisir de voir réunis, à l'invitation de la Municipalité les « sages » de la commune et leur a présenté ses vœux pour la nouvelle année.

Pour la 2^{ème} année consécutive, c'est Jean-François CUENIN, Traiteur à Malleloy qui a régalé les convives. A l'heure du goûter, la dégustation des galettes a permis de couronner rois et reines. Un tirage au sort a désigné le super gagnant.

Les Aînés n'ayant pu se déplacer recevront un petit cadeau.



COMITE DES FETES

Pour notre soirée de reprise, nous avons eu la chance de voir un sosie d'Elvis qui a fait fureur ! Nous avons ensuite partagé une bonne choucroute faite par Jean-François « Mirabel Fig' », traiteur local, puis nous avons dansé jusqu'à ce que chacun soit épuisé.

Le samedi 6 décembre comme chaque année maintenant, Saint Nicolas, le Boucher et père Fouettard sont venus défiler avec nous. Ensuite nous nous sommes retrouvés à la salle des fêtes pour prendre un goûter suivi d'un spectacle qui a enchanté tout le monde.

Le prochain repas « soirée déguisée » du Comité aura lieu le samedi 21 mars prochain.

Au menu : couscous, salade, fromage et dessert pour un tarif de 19 € par adulte.

Vous pouvez dès à présent réserver votre soirée au 06.26.01.12.68 si vous souhaitez être des nôtres.

Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année et vous dit à bientôt.



L'ATELIER DE LA MAUCHERE

L'atelier de peinture de la Mauchère vous présente ses meilleurs vœux.

Voici le compte rendu de l'Assemblée générale avec ses quelques changements :

Mme BLAISUS Jeannine, Présidente ; Mme LEGAY Muriel, trésorière et M. LISCIATI Daniel, secrétaire.

Les cours sont donnés dans la salle au-dessus de la mairie, le mercredi de 17 h à 18 h 30 pour les enfants et de 20 h à 22 h pour les adultes. L'atelier peinture compte 8 adultes et 5 enfants. La cotisation annuelle est de 10 € pour les enfants et 15 € pour les adultes.

Pour tout renseignement ou inscription, venez aux heures d'ateliers ou contactez-moi au 06.11.52.78.56.

A bientôt
Jeannine BLAISUS



PERISCOLAIRE

L'équipe périscolaire vous souhaite une bonne année 2015.

Depuis la rentrée de janvier, les nouvelles activités périscolaires se déroulent avec 44 enfants inscrits et 4 animatrices, ce qui laisse un large choix d'activités aux enfants.

Le jeudi 8 janvier, le groupe de cuisine a préparé la fameuse galette des rois que les enfants ont pu déguster le vendredi.

Le centre périscolaire fonctionnera la 2^{ème} semaine des vacances de février, le thème sera la « Saint Valentin ». Inscription en Mairie auprès de Mélanie, la directrice.

LOISIRS POUR L'ENFANCE

L'Association Loisirs pour l'Enfance vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2015. L'association recherche toujours une personne à former pour la direction du centre aéré qui fonctionne en juillet. Cette formation qui se fait en 2 parties de 8 à 10 jours de stage, sera prise en charge financièrement par l'association.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la directrice Joëlle BAUQUEL au 06-10-26-48-61.



LA MUSIQUE TOUT SIMPLEMENT

Ecole de musique de Malleloy

Pour enfants, adultes et ados

Quelques chiffres : l'école compte 29 élèves pour cette année 2014/2015

Par instruments :

- Violon : 2
- Piano : 9
- Batterie : 6
- Guitare : 12

Par village :

- Malleloy : 14
- Custines : 10
- Autre : 5

Suivez nos animations musicales au cours de l'année :

- Fête de l'école de musique reconduite en mars.
- Evaluations de fin d'année en mai.
- Audition à l'église de Faulx à la mi-juin.
- Participation à la fête de la musique le 20 juin.

Depuis 2008, nous partageons une passion avec des élèves.
Auditions, cours de groupe, éveil musical ... sont au rendez-vous.
Renseignez-vous !

06 70 05 28 11 ou eclipse54@hotmail.fr



Michaël
Guitare classique
Guitare électrique



Thibaut
Batterie



Anaïs
Piano



Fanny
Violon
Alto
Form. musicale



Frédérique
Directrice
Eveil musical
Violoncelle

BOONE Fils

PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE

BOONE Sébastien
06.75.01.76.85

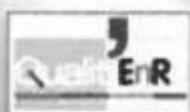
11 Allée des Encloses - 54670 MALLELOY

Tél. : **03.83.35.12.57**

Fax : **03.83.22.64.16**

Email : **boonefils@wanadoo.fr**

Site : **www.boonefils.fr**



ENTRETIEN CHAUDIERES GAZ ET FUEL

A votre service depuis plus de 30 ans, professionnel en
Plomberie Sanitaire – Chauffage – Energies renouvelables -
Dépannage

Qualifications ENR, Qualibat, Maître Artisan, Qualigaz,
et Reconnu Grenelle de l'Environnement



Sylvie et Gérard THIERY et leur équipe sont heureux de vous accueillir du jeudi au mardi de 06h00 à 19h30, le dimanche de 06h00 à 13h00
FERMETURE le Mercredi.

BOULANGERIE
Sylvie et Gérard
3 rue du Général Leclerc
54670 CUSTINES
03.83.49.34.12

RECUPERATION DE METAUX
 ENLEVEMENT GRATUIT

Electroménagers et tous métaux

KIRSCH STEPHANE

15, rue du Val Des Faulx
 54670 CUSTINES

06.60.94.88.93

N° SIREN: 529 399 909

Le MANI-GAI
BAR - TABAC
 Brasserie de la Mauchère

PMU

54670 MALLELOY
 Tél/Fax 03 83 49 03 29

C.FORTE ELEC

Eclairage Public
Electricité

24, Rue du Stade
 54114 JEANDELAINCOURT

Téléphone : 03 83 35 09 33
 Télécopie : 03 83 31 40 31
 Portable: 06 89 87 24 94
 E-mail : c.fortelec@orange.fr

MG
energie

M. Bruno Millot
 M. Terry Garnier

6 rue de Nomeny
 54610 Manoncourt-sur-Seille

06 98 97 25 54
 mg.energie@yahoo.fr

chauffage
 plomberie
 sanitaire
 énergie renouvelable

ECOLE



Vendredi 14 octobre nous avons fêté la fête du goût. Chaque classe a fabriqué des mets plus délicieux les uns que les autres : gâteaux au chocolat, pancakes, cakes au raisin, aux noix, fantaisies salées sucrées... Les enfants et les parents ont pu se régaler de toutes ces préparations savoureuses autour d'un verre de l'amitié. Merci à toutes les personnes qui nous ont aidés et qui ont contribué à la réussite de ce moment.

Lundi 13 octobre, nous avons eu un nouveau maître ! En effet Youssouf Hadji est venu en classe nous faire la séance d'orthographe.

En fait, dans le cadre de l'opération ELA, il nous a dicté un texte de Marie Darrieussecq : "La virgule" qui explique que ça fait du bien à tout le monde d'aider ceux qui sont en difficulté. Le texte était un peu long mais nous avons surtout pu poser des questions au footballeur sur sa carrière et sur la leucodystrophie. Bien sûr nous sommes prêts à courir pour encourager les dons mais ce sera au printemps quand il fera beau !



Vendredi 17 octobre, nous sommes partis à la découverte des arbres du chemin jaune. Ce n'est pas facile d'utiliser une grille d'identification ! D'autant que tous les arbres ne sont pas dessus ! Finalement, en observant aussi les fruits, nous avons trouvé des frênes, des noyers, des noisetiers...

Depuis ce vendredi 17 octobre, les élèves de CM2 savent donner l'alerte et prodiguer les premiers soins à une personne en difficulté.

En effet, ils ont passé l'après-midi en compagnie d'Arnaud David, maître-nageur à la communauté de communes mais aussi formateur aux gestes de premiers secours. Après quelques explications, les enfants ont pu s'entraîner par petits groupes et vérifier qu'ils savaient donner l'alerte. Un grand merci à Arnaud David pour ces interventions.





Super ! Les nouveaux buts sont arrivés. Ils supportent également des panneaux de basket. Un grand merci à la municipalité pour ce tout nouvel aménagement.



Vendredi 14 novembre, nous sommes allés dans le petit bois près du COSEC pour essayer de comprendre ce que devenaient les feuilles mortes. Nous avons exploré le sol et nous y avons trouvé des feuilles décomposées mais aussi des animaux qui s'en nourrissent : des vers de terre, des cloportes... Nous n'en avons pas vu énormément, il faisait sans doute un peu froid !

Jeudi 27 novembre, nous nous sommes initiés aux techniques du cirque : jonglage, équilibre, échasses, acrobaties... étaient au programme. Nous avons pu découvrir 18 ateliers différents installés dans la salle des sports de Champigneulle. Un grand merci aux accompagnateurs qui ont aussi encadré les ateliers et nous ont permis de découvrir cette discipline.

Les élèves de CE2-CM1-CM2



La classe de MS-GS

A la piscine...

Chaque vendredi après-midi, nous nous rendons à la piscine à Pompey.



Il faut d'abord se déshabiller au vestiaire et passer sous la douche. Vient, enfin, l'heure d'aller se baigner !!!

Ensuite, on attend un petit peu sur les bancs.

Etre un bon piéton

Vendredi 3 octobre, Thierry, policier municipal, est venu nous rendre une première visite. Il nous a appris à faire bien attention aux dangers de la route pour nous permettre de devenir de bons piétons.



Enfin, nous avons fait des petits exercices pour voir si nous avons bien écouté et bien compris tous les conseils de Thierry



D'abord, nous avons discuté tous ensemble des dangers de la route (les voitures, notre petite taille, ...)

Puis nous avons regardé un DVD avec Tom et Lila

Thierry viendra nous rendre deux autres visites d'ici à la fin d'année et nous délivrera, peut-être, si nous le méritons le certificat du bon piéton. A suivre ...

Sécurité routière

Jeudi 27 novembre, les policiers municipaux sont venus nous rendre une nouvelle visite. Nous avons, cette fois-ci, travaillé sur les panneaux routiers : les ronds, les carrés, les triangulaires, les bleus, les rouges,



Tim et son panneau rouge « interdiction »



Gaël et son panneau bleu « obligation »

Au mois d'avril, nous irons nous promener dans le village pour voir ce que nous avons retenu de ces 2 séances.

Vendredi 4 décembre, nous nous sommes rendus à Champigneulle pour participer à une animation USEP consacrée aux **arts du cirque**. Nous avons réalisé des jongleries avec des foulards,



sur une poutre,



sur un ballon,



sur une planche

Ateliers « cuisine » Fête du goût

Vendredi 10 octobre, c'était la fête du goût. Pour l'occasion, de nombreux parents sont venus nous aider à préparer quelques recettes à base de raisin : des cookies, des muffins, des brochettes, des gâteaux, ...

Une jolie pagaille... Merci à tous !



Nous avons pu nous régaler de nos brochettes, cookies, muffins, ...
Mais aussi des chenilles en chocolat des Tout-petits/Petits,



des tartes au chocolat des CE2/CM1, des pancakes des CM1/CM2,
et des citrouilles d'Halloween des CP/CE1

Vendredi 5 décembre, Saint-Nicolas est venu nous rendre visite.



Nous lui avons préparé de beaux dessins et une chanson en échange de quoi, Saint Nicolas nous a offert des chocolats.

GENEALOGIE

UN ANCIEN HABITANT DE MALLELOY

Claude BASTIEN

Recherche pour sa généalogie familiale des photos de ses parents et de ses aïeux :

Fernand Bastien (1912-2000), son épouse Marie Thérèse Collin (1918-2012) ainsi que le père de celle-ci Albert Collin (1892-1937) ayant habité 6 rue de Vénezu

Marie Clément dite « la Julie » épouse Royer (1872-1950) ayant habité 6 rue de Vénezu

Charlotte Bagard épouse Clément (1845-1927) ayant habité rue du Thème puis 6 rue de Vénezu

Paul Bastien (1876-1941) et son épouse Joséphine Knittel (1885-1961) infirmière au village, ayant habité 12 rue de Nancy

Recherche aussi des photos de l'ancien Cimetière qui existait autour de l'Eglise

Si vous avez des photos ou souvenirs, merci d'appeler au 03.87.63.07.15 ou 06.28.05.71.31

CELEBRATIONS EUCHARISTIQUES

A compter du 1er janvier 2015, Messe du dimanche à 9 h 30 au lieu de 10 h.

Dimanche 1er février		9 h 30	BOUXIERES
Dimanche 8 février		9 h 30	MALLELOY
Dimanche 15 février		9 h 30	CUSTINES
Mercredi 18 février	Célébration des Cendres	9 h 30	CUSTINES
Dimanche 22 février		9 h 30	BOUXIERES

Site de la paroisse : www.catholique-nancy.fr/clevant

Voir tableau d'affichage sur la grille de l'église.

Pour les célébrations à Malleloy, nous avons plaisir à voir l'église fleurie mais pour cela encore faut-il disposer de fleurs ! Vous avez un jardin ou vous souhaitez faire un achat ou un don à cette fin, prière de prendre contact la veille de la date au plus tard avec Mme Hélène WOLFARTH (tél 03 83 24 35 60).

D'avance merci.

ETAT CIVIL



Naissances :

Valentine BOMME	née le 08/11/2014 à NANCY
Clarisse ROLLIN	née le 13/10/2014 à NANCY
Noémie GAILLOT	née le 07/12/2014 à NANCY
Marion GAILLOT	née le 07/12/2014 à NANCY
Arthur PETITDIDIER	né le 18/12/2014 à NANCY
Octavian CONSTANTIN	né le 22/12/2014 à NANCY

AVEC TOUTES NOS FELICITATIONS

Mariage :

François RIVA et Géraldine STEMETZ le 27/12/2014 à MALLELOY

AVEC TOUTES NOS FELICITATIONS

VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

CARTES D'IDENTITE

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la date de validité est passée à 15 ans.

La validité des cartes nationales d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 est prolongée de 5 ans.

Les dossiers pour l'attribution de Cartes Nationales d'Identité sont à remplir en Mairie. Se munir de :

- la copie intégrale de votre acte de naissance,
- 2 photos récentes de format 3,5 cm x 4,5 cm identiques,
- 1 justificatif de domicile récent,
- votre ancienne carte d'identité,
- dans le cas d'une perte ou d'un vol de carte d'identité, un timbre fiscal de 25 € est demandé.

PASSEPORTS

Les dossiers sont délivrés et contrôlés dans la Mairie de votre commune mais vous pouvez aussi effectuer une pré demande de renouvellement de passeport sur le site : **mon.service-public.fr**

Une fois votre dossier complet, vous devez prendre rendez-vous à la mairie de Frouard puisqu'une nouvelle procédure de délivrance de passeports a été mise en place.

VIGNETTE DE DECHETTERIE

Les habitants de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey peuvent obtenir la vignette d'accès à la déchetterie et à la composterie intercommunale dans leur Mairie ou à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey. Se munir de la carte grise de votre véhicule.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens, filles et garçons, doivent se faire recenser en Mairie dès leur 16^{ème} anniversaire. Se munir du livret de famille des parents. Une attestation vous sera délivrée et vous sera indispensable pour toute inscription : examens, permis de conduire...

PERMIS DE CONSTRUIRE

Réforme de l'application du droit des sols (ADS).

Les imprimés pour les autorisations d'occupation du sol (permis de construire, permis de lotir, déclaration préalable pour travaux non soumis à permis) peuvent être téléchargés sur le site :

www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr

INFORMATIONS DIVERSES

STATIONNEMENT DANS LES RUES DU VILLAGE

Il est rappelé que les trottoirs relèvent entièrement du domaine public. Aucun riverain n'est propriétaire le long de sa maison. Certaines rues sont encombrées par des voitures en stationnement qui gênent la circulation.

Il est demandé expressément aux personnes qui possèdent garage et allée, d'y rentrer leur(s) véhicule(s).

D'autre part des places de parking existent dans le village à certains endroits notamment pour les véhicules utilitaires.

En effet, ils sont une gêne en raison de leur gabarit ainsi que pour la visibilité de la circulation. Nous comptons sur votre civilité. **Dans le cas de non-respect, la police intercommunale est chargée de verbaliser.**

De plus, tout habitant est prié de rentrer ses poubelles après passage des éboueurs afin de désencombrer les trottoirs.

PILES USAGEES

En mairie, une boîte est à votre disposition pour y déposer vos piles usagées.

TRANSPORTS

Renseignements sur les itinéraires, les horaires et les correspondances sur le site www.bassinpompey.fr ou Allosit au 03.83.49.23.23.

URBANISME

Pour tout renseignement ou pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter le service urbanisme du Bassin de Pompey les lundi-mardi-mercredi de 9 h à 12 h et les jeudi et vendredi de 14 h à 17 h 30 au 03.83.49.81.92.

Pour effectuer vos démarches et mener à bien vos projets de construction ou de réhabilitation, rendez-vous sur le site www.bassinpompey.fr
Rubrique « En 1 clic » Habitat – Urbanisme – Permis de construire et autres autorisations d'urbanisme ;

AVIS AUX DETENTEURS DE CHIENS DANGEREUX

Les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont désormais tenus de déposer en Mairie une demande de permis de détention.

La liste des personnes habilitées à dispenser la formation est disponible au secrétariat.

LE RELAIS ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) « LA MARELLE » DU BASSIN DE POMPEY

est à votre disposition pour tout renseignement tant pour les assistant(e)s maternel(le)s que pour les parents.

Vous êtes parents et avez besoin d'employer une assistante maternelle. Quelles démarches effectuer, comment négocier, dialoguer, instaurer une relation de confiance, établir le contrat, verser le salaire. Autant de questions sur lesquelles le Relais Assistant Maternel peut vous accompagner.

Accueil téléphonique : 03.83.49.81.36

Lundi et mardi de 14h à 17h30 ;

Mercredi de 9h à 12h.

NUISANCES SONORES

L'utilisation d'engins équipés de moteurs bruyants tels que les tondeuses, les motoculteurs, scies mécaniques, bétonnières... à moins de 100 mètres des habitations est autorisée :

Jours ouvrables	8h30-12h et 14h30-19h30
Samedis	9h-12h et 15h-19h
Dimanches et jours fériés	10h-12h

L'EST REPUBLICAIN

Vous pouvez visionner les photos et le début des articles parus ces derniers mois sur Malleloy. Sur www.estrepublicain.fr cliquez sur l'onglet "Communes". Choisissez votre département et cliquez sur la commune de votre choix.

BOIS DE CHAUFFAGE

Le tirage au sort des lots de bois de chauffage a été effectué le 19 janvier. Les affouagistes sont priés de passer en mairie pour connaître leur numéro de lot et signer leur contrat.

Les mesures de sécurité ont été rappelées par l'agent ONF : le port des vêtements de sécurité est obligatoire (pantalon anti-coupure, chaussures de sécurité et casque).

BIODEGRADABLES

La collecte des déchets biodégradables (déchets de cuisine, de jardin et autres déchets organiques) se fait les **jeudis en semaines impaires**. Les bacs sont à sortir **la veille** c'est-à-dire **le mercredi soir**. La collecte hebdomadaire reprendra le jeudi 2 avril.

Lorsque vous n'avez plus de sacs biodégradables, vous pouvez venir en chercher en mairie.

OBJETS HETEROGENES

Pour notre commune, ils seront ramassés le jeudi 12 février 2015. Il est donc nécessaire de sortir les objets la veille, en soirée.

Limités à 2m³ par foyer, ne sont pas collectés : les déchets d'équipement électroniques et électriques (D3E), les fûts, bidons et autres contenants renfermant des produits polluants, les bouteilles de gaz, les batteries, les carcasses de voitures et de machines-outils ou agricoles, la pierre, le béton, la terre, les ordures ménagères, les déchets verts, les explosifs, les extincteurs, les rouleaux de fil de fer, treillis soudés, les grillages et câbles métalliques, les produits radioactifs, les pneumatiques.

LOGEMENT COMMUNAL

Le logement communal situé en face de la Mairie est vacant. Il s'agit d'un F4 ; le loyer est de 550 € par mois. Renseignements en Mairie.

ELECTIONS

Un référendum est organisé par le Conseil Régional le 1^{er} février.

Cette consultation s'adresse à l'ensemble des électeurs Lorrains qui sont appelés à émettre un avis en le manifestant par oui ou par non.

La question est la suivante : « *La gare d'interconnexion TGV-TER de Vandières, dont la construction a été reconnue d'utilité publique en 2011 par décret, peut être réalisée sans être supportée par une contribution nouvelle des collectivités publiques.*

Compte tenu de cette possibilité sur le plan financier, pensez-vous que le Conseil Régional de Lorraine puisse s'engager dans sa réalisation et dans la transformation de Louvigny en gare de fret TGV ? ».

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

Les élections départementales (ex cantonales) auront lieu les 22 et 29 mars 2015.

Des informations complémentaires seront données en temps voulu.

RENCONTRES INTERCOMMUNALES DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Les prochaines rencontres intercommunales auront lieu à la salle de l'Ermitage à Frouard, la date reste à déterminer. Un flyer vous sera distribué comme les années précédentes.

Carrefour
contact



HORAIRES

Lundi au Samedi de 8h à 20h

Dimanche et jours fériés de 9h à 13h

42, rue du Général Leclerc - 54670 CUSTINES

Tél. : 03 83 49 33 01 - Fax : 03 83 24 37 44

RENSEIGNEMENTS UTILES

DECHETTERIE

Frouard face à l'écluse de Clévant

Heures d'ouverture aux particuliers :

Du lundi au vendredi

10 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 19 h

Le samedi : 10 h à 19 h

Dimanche et jours fériés :

10 h à 13 h

Fermeture à 18h du 15/11 au 15/03

POINT TRI (VERRE)

- Rue de la gare

- Route de Faulx,

A côté du terrain de football

VETEMENTS rue de la Gare

COMPOSTERIE

Champs Mougnot – RD907

Sur la droite à la sortie de

Marbache

en direction de Saizerais

Du lundi au vendredi :

du 15/10 au 15/04 de 8 h à 14 h

du 16/04 au 14/10 de 8 h à 16 h

Le samedi de 10 h à 17 h

GENDARMERIE

Gendarmerie de FROUARD

9, Rue Anatole France

☎ 03.83.49.30.76

Police secours, tous services 17

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

Le lundi de 13h30 à 18h

Du mardi au vendredi de 13h30

à 16h30

Le Maire reçoit sur rendez-vous

☎ 03.83.24.14.85

✉ mairie.malleloy@gmail.com

L'EST REPUBLICAIN

Correspondant : Marcel Klein

03.83.38.21.09/06.26.20.57.79

✉ marcello54@free.fr

Dépositaire : Patrice Rambour

8, impasse de Goudinot à

Custines

☎ 03.83.24.27.84

PREFECTURE 54

1, rue du Préfet Erignac

54000 Nancy

☎ 03.83.34.26.26

LA POSTE

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi 8h30-12h/14h-17h

Mardi 9h-12h/14h-17h

Samedi 8h30-11h30

☎ 03.83.24.38.21

www.laposte.fr

ECOLE

Directeur Mr SALEUR

☎ 03.83.24.15.37

✉ ce.0540712f@ac-nancy-metz.fr

POLE EMPLOI

112, Allée Espace Saint Martin

54700 Pont-à-Mousson

☎ 03.83.81.00.48

HOPITAL CENTRAL

54000 Nancy

☎ 03.83.85.85.85

HOPITAL DE BRABOIS

Avenue de Bourgogne

54500 Vandoeuvre

☎ 03.83.15.30.30

MATERNITE REGIONALE

Rue du Dr Heydenreich

54000 Nancy

☎ 03.83.34.44.44

POLYCLINIQUE MAJORELLE

1240 av. Raymond Pinchard

54100 Nancy

☎ 08.83.94.41.00

INFIRMIERES A CUSTINES

Isabelle PELLEGRIN

Cécile PARAN

60, Rue du Général Leclerc

☎ 03.83.23.63.12/06.30.02.96.49

JANESIK Isabelle, MICHALAK
Jocelyne et SCHEMMER Stéphanie

29, Rue du Général Leclerc

☎ 03.83.49.35.87

KINESITHERAPEUTES

Anne SERTHELON et

Stéphanie ESTEVE

35, Rue Général Leclerc

54670 Custines

☎ 03.83.49.04.38

Céline MARCHAL

Marie-Léa THOMAS

20, Lot. le Grand Jardin

54670 Malleloy

☎ 03.83.24.27.13

PHARMACIES

CHARROYER

1, Rue des vieilles Halles

54670 Custines

☎ 03.83.49.32.59

SIMON

58, Rue Général Leclerc

54670 Custines

☎ 03.83.24.33.88

MEDECINS A CUSTINES

Frédéric et Ludovic BREDA

3, Rue de la Garenne

☎ 03.83.49.35.25

Denis EVRARD

Brice DONETTI

15, Rue Général Leclerc

☎ 03.83.49.37.49

MEDECINS A FAULX

Alexis RETOURNAY

42, Rue de la Libération

☎ 03.83.24.00.00

Christelle LUCHINI

11, Rue du Stade

☎ 03.83.17.38.48

VETERINAIRE

Sophie LEMOINE

4, Rue du 10 septembre 1944

54670 Custines

☎ 03.83.23.64.20